

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 15 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 28 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	26
Votants :	29

L’an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s’est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,  
M. CAMARA, Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme KHARJA, Mme SIRAS, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. DUBOIS	(Procuration à M. GOURVENEK)
M. FARIGOULE	(Procuration à Mme KHARJA)
Mme LARABI,	(Procuration à Mme SIRAS)

**Absents excusés :**

Mme BIGLIONE, M. ALIMI, M. ODIRA

**SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

**VU** la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1993 relative à l’Administration Territoriale de la République,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision n°° 2021DEL69 du 5 octobre 2021 de signer la signature de la convention entre l’Agence Régionale de Santé (ARS) et la commune de Chanteloup-les-Vignes pour la subvention du poste de coordination du Contrat Local de Santé (CLS).

**Considérant** qu’il est important de mettre en place une démarche de promotion de la santé afin

- d’agir sur les déterminants de santé,
- de répondre à un besoin territorial clairement identifié dans le cadre de partenariats institutionnels,
- d’activer les leviers pour une meilleure efficacité de l’offre en renforçant la démarche qualité et la culture de l’évaluation
- de développer des relais efficaces au plus près des populations à Chanteloup-les-Vignes.

**ENTENDU** l’exposé de Madame Halima BELHADJ-ADDA, adjointe au Maire déléguée aux seniors, à l’accompagnement du vieillissement et à la santé,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la signature du Contrat Local de Santé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé.

Chanteloup-les-Vignes, le trois octobre deux mille vingt-deux



Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le : 28 SEP. 2022

- la transmission à la Sous-Préfecture  
le : 11 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20221003-2022DEL83-DE  
Date de réception préfecture : 11/10/2022